



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

DU 5 DECEMBRE 2014

107^{ème} SEANCE

PROCES-VERBAL

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 107^{ème} séance et 5^{ème} séance décentralisée le 5 décembre 2014 dans l'hémicycle du siège de l'hôtel de Région Nord Pas-de-Calais.

La séance était présidée par Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Maire de Saint-Venant, Conseiller Régional du Nord-Pas-de-Calais, Conseiller Communautaire d'Artois Lys.

Ont ouvert la séance avec Monsieur le Président pour accueillir les membres du Comité de Bassin à l'occasion de cette séance décentralisée :

- Monsieur Emmanuel CAU, Vice-Président du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, membre représentant la région Nord Pas-de-Calais au Comité de Bassin, Représentant Monsieur Daniel PERCHERON, Sénateur du Pas-de-Calais, Président du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais,
- Monsieur Laurent HOTTIAUX, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Nord Pas-de-Calais Représentant Monsieur Jean-François CORDET, Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais, Préfet du Nord, Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- Monsieur Olivier THIBAUT, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

af

or

ETAT DES PRESENCES ET MANDATS

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Régions / Nord Pas-de-Calais	CAU Emmanuel	Présent	
Régions / Nord Pas-de-Calais	VERNIER Jacques	Présent	
Régions / Picardie	VEILLERETTE François	Excusé	
Départements / Nord	BEAUCHAMP Charles	Présent	
Départements / Nord	BOUSSEMART Gérard	Présent	
Départements / Nord	GOSSET Jean-Marc	Excusé	
Départements / Nord	SCHEPMAN Jean	Présent	Mandat à Mr BOUSSEMART Gérard (à partir de 11h50)
Départements / Pas-de-Calais	GAQUERE Raymond	Excusé	
Départements / Pas-de-Calais	LOQUET Ludovic	Excusé	Mandat à Mr MATHON Gilbert
Départements / Pas-de-Calais	PETIT Bertrand	Excusé	
Départements / Pas-de-Calais	POHER Hervé	Excusé	
Départements / Aisne	THOMAS Thierry	Excusé	Mandat à Mr RAOULT Paul
Départements / Somme	BOULOGNE Michel	Présent	
Départements / Somme	CAMUS Dominique	Excusé	Mandat à Mr BOULOGNE Michel
Départements / Somme	MATHON Gilbert	Présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales / Littoral	CHEVALIER Nicole	Excusée	Mandat à Mr FLAJOLET André
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales	SERGENT Michel	Excusé	Mandat à Mr RAOULT Paul
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales	RAOULT Paul	Excusé	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	DALEUX Lyse	Présente	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	DETOURNAY Alain	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	PATRIS Jacques	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab / Littoral	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à Mr BOUSSEMART Gérard
Communes du littoral	HAUSSOULIER Stéphane	Présent	
Communes du littoral	RAPIN Jean-François	Présent	
Communes du littoral	SCHOUTEDEN Jean	Excusé	Mandat à Mr LENGLET Bernard
Communes ou groupements de com / Divers	CORNU COULON Emilie	Excusée	Mandat à Mr MATHON Gilbert
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	COTTEL Jean-Jacques	Excusé	
Communes ou groupements de com / Divers	FLAJOLET André - Président	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	LENGLET Bernard	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	SWITAJ Olivier	Excusé	

REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	BRAYER Charlotte	Excusée	Mandat à Mr FAICT Olivier
Agriculture	DELCOURT Luc	Présent	
Agriculture	ROUSSEL Bruno - Vice-Président	Présent	
Agriculture	FAICT Olivier	Présent	
Agriculture Biologique	DEVienne Mathieu	Excusé	
Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Excusé	Mandat à Mr DANLOUX Joël
Batellerie	CALLIEZ Annie	Présente	
Tourisme	MENU Daniel	Excusé	Mandat à Mme DHENIN-VERBRUGGHE Ginette
Industrie	DECOOL François	Présent	
Industrie	DELAUME Jacques	Excusé	
Industrie	DESBUQUOIS Luc	Excusé	Mandat à Mr ROUSSEL Bruno
Industrie	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
Industrie	LEMAY Patrick - Vice-Président	Présent	
Industrie	LUCQ Chantal	Excusée	Mandat à Mr VANTYGHM Thierry
Industrie (Indust. Portuaire)	POIRIER Thierry	Présent	
Industrie	POULAIN Olivier	Présent	
Industrie	VANTYGHM Thierry	Présent	
Producteurs d'Electricité	VAVASSEUR Philippe	Présent	
Distributeurs d'Eau	RATTE Yannick	Excusé	Mandat à Mr LEMAY Patrick
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	BARAS Jean-Marie	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	SAILLIOT Pascal - Vice-Président	Présent	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Excusée	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	DEFOSSEZ Danièle	Excusée	Mandat à Mr VAILLANT Alain
Associations agréées de Défense des Consommateurs	SIX Alain	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	BARBIER Luc	Excusé	Mandat à Mme DHENIN-VERBRUGGHE Ginette
Associations agréées de Protection de la Nature (littoral)	BAZIN Danièle	Présente	
Associations agréées de Protection de la Nature	DANLOUX Joël	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	DHENIN-VERBRUGGHE Ginette	Présent	
Milieux Socio-Professionnels	ROBITAILLE Hugues	Excusé	
Milieux Socio-Professionnels	VAILLANT Alain	Présent	
Personnes qualifiées	PRZESZLO Yannick	Présent	
Personnes qualifiées	VALET Jean-Marc	Excusé	Mandat à Mr DANLOUX Joël

94

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Préfet de la Région NPDC, Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant	CORDET Jean-François	Excusé	Représenté par Mr HOTTIAUX Laurent
Préfète de la Région Picardie ou son représentant	KLEIN Nicole	Excusée	Représentée par Mr SHEHU Etgrem
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	Représenté par Mme DAGUZÉ Claire :
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	DEMARCQ François	Excusé	
Directeur Général de l'ONEMA ou son représentant	DUPONT-KERLAN Elisabeth	Excusée	Représentée par Mr FOYET Patrick
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	Excusée	Représentée par Mr JAMES Matthieu
Directeur de l'ARS de NPDC ou son représentant	GRALL Jean-Yves	Excusé	Représenté par Mr THEROUANNE Max
DRAAF Nord Pas-de-Calais ou son représentant	HOFFERER Sabine	Présente	
SGAR NPDC ou son représentant	HOTTIAUX Laurent	Présent	
Directeur de l'Agence des Aires Marines Protégées ou son représentant	LAROUSSINIE Olivier	Excusé	Représenté par Mr AULERT Christophe
Directeur Général de VNF ou son représentant	PAPINUTTI Marc	Excusé	Représenté par Mr DEFRESNE Jean-Pierre
DREAL Nord Pas-de-Calais, délégué de Bassin ou son représentant	DERVILLE Isabelle	Présente	
DRFIP Nord Pas-de-Calais et du département du Nord ou son représentant	RATEL Christian	Excusé	Représenté par Mr DUBOST Gilles
Directeur Général de l'IFREMER ou son représentant	VINCENT Patrick	Excusé	
DIRECCTE NPDC ou son représentant	BÉNÉVISE Jean-François	Excusé	Représenté par Mr CHASSAING Philippe
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	RAISON Stéphane	Excusé	Représenté par Mr DEFRESNE Jean-Pierre
Représentants du personnel			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	KARPINSKI Jean-Philippe		
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	LEFEBVRE Jean-Pierre		
Membres Consultatifs			
MARTINOT Bertrand Contrôleur Financier auprès de l'Agence Artois-Picardie		Excusé	
CORDET Jean-François Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
GRIZEZ Claire Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Présente	
THIBAUT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie Assisté de Mme CORDONNIER Monique, Mr COURTECUISSÉ Amaud, Mme DERICQ Christine, Mr DESCAMPS Jérôme, Mr GRIÈRE Étienne, Mme LECLERCQ Lydie, Mr LEMAIRE Ludovic, Mme LESSENS Géraldine, Mr MARIEN Pierre, Mme MARTIN Delphine, Mme PONCET Dominique, Mr PRUVOT Francis, Mme TRAISNEL Sandrine, Mr VALIN Vincent		Présent	

PEJE		
Allemagne Landessportbund Nordrhein-Westfalen e.V.	Andrej PIVCEVIC	Présent
	Julian LAGEMANN	Présent
Arménie Burning Star	Nare HAYRAPETYAN	Présent
	Lusine SARGSYAN	Présente
Belgique GoodPlanet Belgium	Anna KALASCHOVA	Présente
Bulgarie "Romen Rolan" foreign language School	Dimka DELCHEVA	Présente
Bulgarie Together for water	Viktor IVANOV	Présent
France SEE/AEAP	Fanny SOUILLOT	Présente
	Morgan LEFEVERE	Présent
	Julien WOCHOL	Présent
	Fabien TAVNER	Présent
Grèce	Areti VASMATZOGLOU	Présent
Hollande Scouting Gelderland - in Spe	Susanne REITSMA	Présente
	Tomas FRIEDHOFF	Présent
Hollande The Dutch Water Association (Koninklijk Nederlands)	Maaïke SLOTEMA	Présente
Hongrie Global Water Partnership GWP Hungary Foundation	Péter POLÁK	Présent
Hongrie Budapest University of technologie and economics (BME)	Marcell SZABO-MESZAROS	Présent
Irlande	Anthony GRADY	Présent
Kosovo The European Family	Arvesa LLOLLUNI	Présente
	Arbias LLOLLUNI	Présent
Lettonie Eco group Viesturs, Valmieras Viesturs secondary school	Zanda GRĪNBERGA	Présente
	Rebeka ŠKĒRSTINA	Présente
Moldavie SEAM	Olimpia VILCU	Présent
	Angheluta CRISTINA	Présente
Pologne Student Scientific Circle of Geographers, Maria Curie-Skłodowska University, Lublin	Małgorzata PYSNIAK	Présente
	Grzegorz SIWEK	Présent
Russie "Let's help's the River" (Ecocenter "Dront") & Russian River Network	Tatiana POGORELOVA	Présente
Suisse Gymnase Burier	Abigail FELLAY	Présente
Ukraine Mamma 86	Dmytro PEROV	Présent
Malte	Claire PACE	Présente
Parlement Mondial de la Jeunesse	Llías SAWADOGO	Présent
Parlement Mondial de la Jeunesse	Koffi YAMAGONO	Présent
Parlement Mondial de la Jeunesse	Bart DEVOS	Présent
Parlement Mondial de la Jeunesse	Aurélié CHARPENTIER	Présente

9

Conseil Régional et Invités	
GUETTIER Philippe (intervenant acc. A. Courtecuisse)	Présent
TORRIN David (intervenant DREAL)	Présent
PREVOST Olivier (intervenant DREAL)	Présent
CHÂTEAU Gaëlle (acc. Mr THEROUANNE)	Présente
BORTOT Julie (interprète)	Présente
SEGUIN Anne-Chantal (interprète)	Présente
DELELIS Annick (membre d'honneur)	Présente
VALENTON Hugues (Acc Mr HOTTIAUX)	Présent
PERCHERON Daniel	Excusé
PRADAL Cyrille (acc.Mr Cau)	Présent
AVELINE Jessica (Société Stienne)	Présente
PIMBERT Eloïse (Société Stienne)	Présent
PIRES Florian (Société Stienne)	
MAURY Olivier (acc. Mme Hofferer)	Excusé
JOST Raymond (SEE / SIE)	Présente
JOST Elisabeth (SEE / SIE)	Présente
FOURNEAUX Laurie (SEE / SIE)	Présente
WHITE Maggie (SEE / SIE)	Présente
MARTINEZ Cathy (SEE / SIE)	Présente
EVRARD Justine (SEE / SIE)	Présent
VANCAUWENBERGHE Jo (Good Planet)	Présente
MAGILS Isabelle (Good Planet)	Présente
OVERMEIREN Julie (Good Planet)	Présente
JOLLY Chloé (Réseau Projection)	Présent
VERSTRAETE Johan (Association Protos)	Présent
LEFEBURE Arnould (CIE)	Présent
KARNOLSKI Nikola (Directeur de la Direction du Bassin Est Egéen)	Présente
BABUKCHIEVA Maria (Adjointe au Directeur de la Direction du Bassin Est Egéen)	

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 26 septembre 2014

2 - Parlements de la jeunesse pour l'Eau

2.1 - Présentation et état d'avancement

2.2 - Débat

Présentation des travaux du 12^{ème} Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau (PEJE) et proposition du bassin Artois-Picardie en vue du forum mondial de l'eau à Daëgu

3 - Points décisionnels

3.1 - Avis sur le projet de délimitation des zones vulnérables du bassin Artois-Picardie

3.2 - Avis sur le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) du bassin Artois-Picardie

4 - Points d'information

4.1 - Etat d'avancement des SAGE du bassin Artois-Picardie (année 2014)

4.2 - Projet de programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin

4.3 - Projet de calendrier des instances de bassin 2015

4.4 - Contribution du Parlement des Jeunes pour l'Eau sur les énergies et la préservation des ressources en eau

4.5 - Comptes rendus (projets de procès-verbaux) de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 7 novembre 2014 et de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 14 novembre 2014

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin, ouvre la séance à 9h45.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité de Bassin, et remercie particulièrement le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais pour son accueil au sein de l'hémicycle.

Il souligne la présence de Monsieur Nikola KARNOLSKI, Directeur de la Direction du Bassin Est Egéen en Bulgarie et de son adjointe, Madame Maria BABUKCHIEVA. Ils sont venus découvrir le fonctionnement démocratique d'un Comité de Bassin pour s'en inspirer.

Il remercie pour leur présence Monsieur CAU, représentant Monsieur Daniel PERCHERON, Président du Conseil Régional et Monsieur HOTTIAUX, représentant Monsieur Jean-François CORDET, Préfet de Région Coordonnateur de Bassin.

Il leur passe la parole.

Monsieur Emmanuel CAU excuse Monsieur Daniel PERCHERON qui n'a pu se joindre à la séance.

Il salue Monsieur HOTTIAUX, Secrétaire général pour les affaires régionales représentant Monsieur le Préfet, Monsieur FLAJOLET, Président du Comité de Bassin, Monsieur THIBAUT, Directeur Général de l'Agence de l'Eau ainsi que l'ensemble des membres du Comité de Bassin et tout particulièrement la quarantaine de membres des Parlements Européen et Mondial de la Jeunesse pour l'Eau.

Il rappelle que le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau a été créé en mars 2012 à l'initiative de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie qui avait déjà créé en 2003 le Parlement des Jeunes pour l'Eau Artois-Picardie sous la volonté d'Annick DELELIS.

Il salue particulièrement le Président du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau, Bart DEVOS, soulignant que l'eau a toute sa place dans l'hémicycle.

Monsieur CAU met en valeur quelques enjeux liant le bassin et la région Nord Pas-de-Calais.

Il explique que très récemment, fin novembre 2014, dans le cadre du festival régional de l'arbre et la forêt, il a participé à la plantation de 500 mètres de haies avec la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) et la Fédération Départementale des Chasseurs le long des Watergangs à Ussel.

Il rappelle que la région Nord Pas-de-Calais compte 800 km² de polders (terres gagnées sur l'eau) avec plus de 400 000 habitants vivant dans ces wateringsues.

L'entrée « biodiversité » permet d'aborder la problématique de l'eau en faisant appel notamment au génie végétal, au service écosystémique, pour contribuer au drainage et au maintien de l'agriculture sur ce polder.

L'eau reconnue comme bien commun de la nation et élément essentiel de la biodiversité et des services systémiques est une idée qui continue de faire son chemin.

La façon dont elle est et sera traitée fera d'elle soit un ennemi puissant (raréfaction, destruction des récoltes, inondations et toutes les conséquences...), ou une alliée plus que généreuse.

Il faut valoriser plus encore aujourd'hui les services fournis gracieusement par l'eau et la biodiversité.

A l'échelle du bassin, le contexte est fortement dégradé avec un retard en matière de restauration des milieux aquatiques s'expliquant en grande partie par le passé industriel, par la géographie parfois particulière notamment avec les wateringsues, et les pressions sur ces milieux liées à la densité démographique.

Une forte mobilisation des acteurs publics est aujourd'hui nécessaire, qu'ils soient nationaux, régionaux ou locaux mais aussi des citoyens afin que le bassin puisse maîtriser ces contraintes, reconquérir la qualité de ressources en eau et atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques et humides.

Des outils sont déjà à disposition : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le Schéma régional Climat Air Energie, le Schéma régional de cohérence écologique trame verte et bleue, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et ses stratégies biodiversitaires et climatiques.

Ces schémas constituent les outils de planification sur lesquels la région Nord Pas-de-Calais s'appuie pour mettre en œuvre ses politiques d'intervention notamment sur l'eau. Néanmoins, la concertation menée sur la stratégie régionale climat et surtout biodiversité a amené des acteurs locaux à regretter l'absence de rôle de la région sur ce sujet de l'eau.

C'est la raison pour laquelle, le SRADT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) a fixé comme objectif de mener une coordination territoriale autour des questions d'aménagement du territoire et de gestion globale de l'eau, au sein d'une conférence régionale de l'eau en référence aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux et aux Schémas de Cohérence Territoriale.

Le chantier n'a pas été ouvert pour le moment, il devra être revisité au regard de la fusion des Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie qui aboutit au même territoire de cohérence que celui de l'Agence de l'Eau.

Monsieur CAU met en avant l'action de la région Nord Pas-de-Calais transversale à différentes politiques mises en place dans le domaine de l'eau : la politique de préservation et de restauration des milieux aquatiques adoptée en juillet 2011 ou encore l'action dans le domaine de la politique agricole.

D'autres cadres d'interventions complémentaires contribuent à la protection de la ressource en eau et à la préservation et la restauration des milieux aquatiques :

- le développement de l'agriculture biologique (convention région / Agence),
- le développement de l'agroforesterie,
- la politique boisement,
- le soutien à gestion différenciée des espaces public.

La région Nord Pas-de-Calais et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ont souhaité formaliser leur collaboration dans l'objectif de dynamiser l'émergence de projets, de mutualiser les efforts auprès des territoires et de partager expériences et connaissances. C'est ce renforcement de la collaboration qui pourra se traduire par l'élaboration d'une convention cadre d'objectifs pour la période 2015-2018.

Monsieur FLAJOLET remercie Monsieur CAU pour son intervention rappelant l'investissement de la région Nord Pas-de-Calais dans les domaines de l'eau et de la biodiversité chers au Comité de Bassin et l'Agence de l'Eau.

Il donne la parole à Monsieur HOTTIAUX.

Monsieur HOTTIAUX remercie en tribune Monsieur FLAJOLET, Président du Comité de Bassin, Monsieur CAU, Vice-Président du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais pour son accueil au sein du Conseil Régional, Monsieur THIBAUT, Directeur Général de l'Agence de l'Eau, Madame DERVILLE, Directrice par intérim de la DREAL Nord Pas-de-Calais et Madame HOFFERER, Directrice de la DRAAF Nord-Pas-de-Calais.

Il salue également au sein de l'hémicycle l'ensemble des membres du Comité de Bassin et du Parlement des jeunes pour l'eau.

Monsieur HOTTIAUX explique qu'il représente le Préfet Coordonnateur de Bassin Artois-Picardie, Jean-François CORDET, retenu par une série de visites ministérielles et s'excusant pour son absence.

Il remercie l'ensemble des membres du Comité de Bassin qui se sont mobilisés en cette fin d'année très chargée à travers les travaux préparatoires qui ont eu lieu et pour participer à la séance de ce Comité de Bassin du 5 décembre 2014 à l'ordre du jour important.

Il souligne que la séance sera l'occasion de débats notamment sur les sujets des zones vulnérables ou encore du risque inondation.

Il ajoute que ce Comité de Bassin du 5 décembre 2014 est aussi l'occasion de constater sur le terrain l'action déterminée des collectivités territoriales, de l'Etat, de l'ensemble des acteurs pour la qualité de l'eau et l'atteinte des objectifs du SDAGE.

af

Il rappelle que durant l'après-midi aura en effet lieu la visite de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille, la plus grande station au nord de Paris qui traite 620 000 Equivalents-Habitants et a nécessité 145 M€ de travaux ces dernières années avec une aide de 91 M€ de l'Agence. La réalisation de cet équipement d'intérêt national fondamental est à saluer.

Monsieur HOTTIAUX explique que le Comité de Bassin a traité dans sa séance du 26 septembre 2014 des sujets très importants comme la mission d'appui GEMAPI, la validation du projet de SDAGE en vue de la consultation du public, l'examen du projet de programme de mesures concernant la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin.

Le Comité de Bassin du 5 décembre 2014 aura pour éléments importants soumis à décision :

- la révision des zones vulnérables,
- le plan de gestion des risques d'inondation.

Concernant la révision des zones vulnérables, Monsieur HOTTIAUX rappelle que le Préfet Coordonnateur de Bassin Artois-Picardie est chargé d'arrêter un nouveau zonage. Un contentieux européen existe sur ce sujet et l'Etat est chargé de mettre en œuvre et d'appliquer des textes réglementaires et législatifs de source européenne.

Les services de l'Etat sont également très attachés à la meilleure prise en compte possible des intérêts du territoire et de ses acteurs.

L'avis du Comité de Bassin est précieux car le Comité de Bassin regroupe tous ces acteurs.

La révision des zones vulnérables est un exercice difficile dans des délais extrêmement courts compte tenu des enjeux financiers et des contraintes qui pèsent sur la France dans le cadre du contentieux avec la Cour de Justice de l'Union Européenne.

A l'occasion de la réunion de concertation du 21 novembre 2014 à Douai, et des réunions de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification, les services de l'Etat ont entendu les demandes du monde agricole, concernant en particulier le nécessaire accompagnement des agriculteurs dans le cadre du nouveau zonage.

Le maintien et la reconquête du bon état écologique des cours d'eau et la poursuite de la réduction des apports de nutriments sont des actions à mener en parallèle pour limiter le risque d'eutrophisation. Ces actions figurent dans le projet de SDAGE et le programme de mesures validés en Comité de Bassin du 26 septembre 2014.

Concernant le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), Monsieur HOTTIAUX rappelle sa nécessité et souligne que la Ministre de L'Ecologie, Madame ROYAL, en préalable à la Conférence Environnementale des 27 et 28 novembre 2014, a insisté sur 3 points :

- la continuité de l'action,
- le rôle moteur et essentiel des collectivités territoriales,
- l'exemplarité des pouvoirs publics.

Le PGRI a été élaboré en associant étroitement les différents acteurs du territoire :

- les collectivités locales,
- les structures porteuses de stratégie locale,
- les syndicats professionnels,
- les services de l'Etat,
- les associations de riverains.

L'Etat accompagnera les collectivités à travers les Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) et le plan de submersion marine.

Monsieur HOTTIAUX évoque d'autres points à l'ordre du jour du Comité de Bassin du 5 décembre 2014, présentés pour information :

- le bilan des SAGE : tout le bassin Artois-Picardie est couvert par un SAGE validé ou en cours d'élaboration. Il est le seul bassin entièrement couvert en France.

La Direction de l'Eau a rappelé récemment le rôle important des SAGE dans la mise en œuvre de la politique de l'eau. L'objectif est que désormais tous les SAGE soient rapidement dans une phase de mise en œuvre : la moitié en est à ce stade. La révision des SAGE permet leur amélioration.

- Le programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin : il constitue le volet opérationnel du plan d'action pour le milieu marin. Il présente les actions nécessaires au maintien ou à

l'atteinte du bon état écologique dans le cadre de la directive européenne. Son approbation par les préfets coordonnateurs est prévue pour décembre 2015.

Monsieur HOTTIAUX salue enfin le Parlement des jeunes pour l'eau et l'initiative de l'Agence pour accueillir le 12^{ème} Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau à Douai du 1^{er} au 5 décembre 2014. Il souligne que l'Agence est pionnière dans la politique jeunesse pour l'eau. L'objectif du parlement est de préparer l'intervention de la jeunesse au 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui va se tenir en Corée du Sud en avril 2015.

La mobilisation des jeunes autour de ce projet fondamental qu'est l'eau doit être reconnue et saluée. Elle démontre la nécessité d'une gouvernance à la fois partagée, équilibrée et constructive. Le Comité de Bassin l'incarne parfaitement.

Monsieur FLAJOLET rappelle qu'en France, selon la loi du 3 juillet 1992, l'eau est le bien commun de la nation. Le Comité de Bassin du 5 décembre 2014 accueille 40 jeunes émanant de 21 pays d'Europe ainsi que 4 jeunes des autres continents. Ces jeunes viennent écouter la façon dont le Comité de Bassin parle de ce bien commun.

Monsieur FLAJOLET propose d'aborder l'ordre du jour du Comité de Bassin.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE BASSIN DU 26 SEPTEMBRE 2014

Monsieur FLAJOLET demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 26 septembre 2014.

Le procès-verbal du Comité de Bassin du 26 septembre 2014 est adopté par le Comité de Bassin du 5 décembre 2014 moyennant 1 Abstention de Monsieur DANLOUX.

Décompte des voix :

Inscrits : 80, Présents : 50, Mandats : 17, Votants : 67.

Abstentions : 1 (Mr Danloux), Contre : 0, Pour : 66.

2 - PARLEMENTS DE LA JEUNESSE POUR L'EAU

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAUT.

Monsieur THIBAUT souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants du Comité de Bassin.

Il rappelle que la semaine a été marquée par un double événement majeur avec la jeunesse :

- Le Comité de Pilotage du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau est venu à Douai pour préparer son bilan depuis 3 ans d'existence, sous l'égide du président, Bart DEVOS, et de ses collaborateurs parlementaires : Ilias SAWADOGO, Koffi Mickael YAMAGONO, Aurélie CHARPENTIER.
- Le 12^{ème} Parlement Européen des Jeunes pour l'Eau avec 40 jeunes de 21 pays différents.

Monsieur THIBAUT tient à préciser que l'Agence de l'Eau n'est pas à l'origine des Parlements de la Jeunesse pour l'Eau. L'initiateur en est Monsieur Raymond JOST, soutenu par l'Agence dans sa démarche.

Les jeunes parlementaires ont été invités à la séance du Comité de Bassin pour assister au débat démocratique sur l'eau mais également pour exposer le bilan de leurs activités pendant leur semaine à Douai et plus particulièrement présenter un de leurs thèmes de travail : le changement climatique.

2.1 - PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT

Monsieur THIBAUT laisse la parole à Madame Maggy WHITE, Secrétaire Générale de Solidarité Eau Europe (SEE) et Solidarité Internationale pour l'Eau (SIE).

Madame WHITE exprime son honneur d'être présente à cette séance du Comité de Bassin.

Elle souligne que les Parlements de la Jeunesse pour l'Eau n'existeraient pas sans le soutien des membres du Comité de Bassin qui croient en la jeunesse.

Elle exprime également son honneur de participer à un Comité de Bassin qui ouvre ses portes à la jeunesse afin qu'elle puisse présenter ses travaux et débattre sur le sujet de l'eau.

Elle se dit émue face aux nombreux jeunes présents qui représentent des pays et bassins différents.

Cette jeunesse très créative a, lors du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau à Marseille, avec le SIE et Raymond JOST, eu l'idée de créer un passeport bleu. Celui-ci fait réfléchir par rapport à son identité hydrographique et non par rapport à sa nationalité.

Madame WHITE explique que depuis le 1er Parlement de la Jeunesse pour l'Eau qui s'est tenu en 1999 à Espalion en France, le Secrétariat International de l'Eau et Solidarité Eau Europe travaillent à faire entendre la voix de la jeunesse que ce soit sur le terrain, localement, ou au sein des instances internationales.

Depuis 15 ans, ces deux organisations sensibilisent les jeunes à la gestion intégrée des ressources en eau en les encourageant à agir, en les initiant aux responsabilités citoyennes et en leur permettant de rencontrer d'autres jeunes du monde entier.

En 2012, le SIE et le SEE, avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et leurs partenaires, ont décidé de capitaliser sur les nombreux projets jeunesse en organisant le 2^{ème} Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (PMJE) dans le cadre du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau.

L'énergie et l'engagement déployés par les 85 jeunes jumelés à la diversité culturelle ont fait de cette rencontre internationale une aventure humaine inoubliable.

Cette assemblée a été l'opportunité pour ces 85 jeunes issus de 71 pays de débattre des problématiques de l'eau dans leur pays et de se mettre d'accord sur une déclaration et un plan d'actions pour les 3 années à venir.

La participation de la jeunesse dans le programme du Forum Mondial de l'Eau était une nouveauté à l'époque. La place et le rôle de cette jeunesse étaient à définir.

En 3 ans, cette situation a grandement évolué avec la fierté aujourd'hui de constater que :

- la jeunesse est désormais reconnue par les institutions internationales et étatiques comme un partenaire précieux,
- les grandes conférences internationales intègrent sur les 5 continents des espaces de discussion dédiés et animés par la jeunesse,
- la jeunesse est invitée à participer et à coordonner des processus préparatoires et consultatifs pour des enjeux globaux tels que la définition des objectifs de développement durable, la COP21, le 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau,
- des instituts et réseaux internationaux ainsi que des conseils de ministres ont élaboré des stratégies jeunesse,
- différents réseaux jeunesse communiquent, se rencontrent, s'organisent et montent des activités communes,
- des jeunes construisent quotidiennement leur expérience et leur crédibilité en s'engageant localement dans des projets,
- de nouvelles amitiés sont créées et constituent aujourd'hui l'esprit de coopération et de solidarité des futurs managers de l'eau.

Entre 2012 et 2015, le rôle de la jeunesse a évolué d'une phase où l'objectif était de développer pour les jeunes à une phase où l'objectif devient de développer avec les jeunes.

Le PMJE a influencé et contribué à ce changement. La stratégie du PMJE, organisée autour de 5 axes permet à chaque membre de s'exprimer et d'agir selon ses envies et ses talents au niveau local ou international pour faire avancer la cause de l'eau.

Aujourd'hui la jeunesse jouit d'une reconnaissance certaine dans le secteur de l'eau. Sa prochaine assemblée générale qui va se tenir en Corée du Sud en avril 2015 sera l'opportunité de poser les jalons de la phase prochaine qui sera l'implantation.

Cette semaine qui a réuni la jeunesse à Douai se termine aujourd'hui à Lille. Elle a permis d'identifier la prochaine délégation européenne qui va rejoindre le PMJE en Corée. Elle retrouvera également les autres délégations régionales. Des rencontres préparatoires ont été organisées en Afrique, en Amérique et en Asie.

L'ensemble de ces délégations va se retrouver pour le 3^{ème} Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau lors du 7^{ème} Forum Mondial.

3 ans après, les jeunes poursuivent toujours la mise en place des engagements de Marseille avec le soutien des équipes du SIE / SEE dont Monsieur JOST. L'enthousiasme est communicatif avec des jeunes épanouis et engagés.

Dans le cadre de la préparation du prochain Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau, l'accent sera mis sur le plan d'actions qui mènera les jeunes parlementaires pour l'Eau au Brésil lors de sa 4^{ème} assemblée générale qui se tiendra en 2018 pour le 8^{ème} Forum Mondial de l'Eau.

Lors de cette semaine d'accueil à Douai, les jeunes ont élaboré du contenu qui va alimenter celui préparé dans les rencontres précédentes.

Madame WHITE remercie l'ensemble des partenaires ayant contribué à cette semaine très importante d'accueil des jeunes.

Monsieur Bart DEVOS, Président du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau, prend la parole, après avoir salué l'ensemble de l'assistance et remercié les soutiens du PMJE : le Président du Comité de Bassin, le Directeur de l'Agence de l'Eau et son équipe Arnaud Courtecuisse, Monique CORDONNIER, Christine DERICQ, les équipes du SIE SEE dont leur Vice-Président Monsieur JOST et leur secrétaire générale Maggy White.

Il exprime son honneur d'assister au Comité de Bassin qui représente pour la jeunesse parlementaire l'origine de son engagement international.

Il rappelle qu'il y a 3 ans, les travaux du 2^{ème} Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau ont commencé. Des jeunes de 85 pays sont engagés dans l'action pour l'eau, ce qui a changé leur vie mais aussi le secteur international de l'eau. Les jeunes peuvent désormais de plus en plus agir pour l'eau avec les conditions nécessaires pour développer leur potentiel comme acteurs pour l'eau apportant des solutions par des actions concrètes.

Il évoque le programme de Good Planet permettant un appui financier au PMJE pour entreprendre des projets de terrain d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Par ce type d'initiative, de plus en plus, les jeunes ont la possibilité de démontrer leurs capacités.

Il remercie dans ce cadre ses jeunes collègues parlementaires, Ilias SAWADOGO et Koffi Mickael YAMAGONO. Ils ont été très actifs sur le terrain notamment avec l'installation de pompes à eau et d'infrastructures pour l'assainissement.

Bart DEVOS souligne que les jeunes parlementaires pour l'eau sont également désormais reconnus au niveau international.

Il évoque l'exemple du Partenariat Mondial pour l'Eau qui a décidé d'adopter une stratégie jeunesse et d'intégrer les jeunes dans leur structure de gouvernance suite à l'intervention du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau. Le Partenariat Français pour l'Eau est un exemple d'instance accueillant les jeunes au sein de ses structures.

A l'échelle mondiale, il évoque l'organisation des Nations Unies qui a pour la première fois dans son histoire accepté le PMJE comme partenaire officiel.

Le PMJE peut désormais intervenir dans les débats sur l'eau à haut niveau. Il est un partenaire officiel des Nations Unies pour l'organisation de la journée mondiale de l'eau en 2015.

Bart DEVOS souligne que les jeunes peuvent désormais débattre directement avec les preneurs de décision qui déterminent leur futur. Ces décideurs apprécient de plus en plus les messages apportés par les jeunes. Il évoque deux exemples : la rencontre des jeunes parlementaires avec le Président du Libéria et le Secrétaire Général des Nations Unies ou encore avec le Président de la République française.

Le Comité de Bassin du 5 décembre 2014 est également un très bon exemple.

Bart DEVOS explique enfin, qu'au-delà d'être messager de l'eau, le PMJE a pu inspirer les gens autour d'eux, en particulier les jeunes. Il insiste sur l'importance d'inspirer les hommes et les femmes car c'est le moyen de changer le monde.

Bart DEVOS conclut par un message fédérateur en soulignant la responsabilité du Comité de Bassin et des parlements jeunesse en tant que citoyens et preneurs de décisions.

Cette responsabilité leur incombe tant que dans le monde des jeunes ne pourront pas aller à l'école à cause d'un manque d'accès à l'eau ou que les problèmes de qualité de l'eau rendront malades des jeunes, compliqueront leur développement physique et les priveront de leur santé et tant que les problèmes de l'eau continueront d'agrandir les inégalités entre les hommes et les femmes et provoqueront de la pauvreté extrême.

Rien n'est plus beau que l'eau et s'engager pour elle ; et cela d'autant plus que l'engagement doit être partagé par chacun avec ses propres compétences pour une capacité collective à changer les choses. Les jeunes parlementaires comptent sur le soutien des preneurs de décision impactant directement sur le présent et le futur de manière positive pour prendre en compte et partager leurs actions et solutions.

Ensemble, il sera possible de démontrer que l'eau n'est qu'une très petite source de conflit, mais une grande source de coopération et de vie.

Monsieur FLAJOLET remercie Maggy WHITE et Bart DEVOS pour leur intervention. Il souligne que la perspective qu'ils présentent est extraordinaire concernant la coopération avec le Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau.

2.2 - DEBAT

PRESENTATION DES TRAVAUX DU 12^{ème} PARLEMENT EUROPEEN DE LA JEUNESSE POUR L'EAU (PEJE) ET PROPOSITION DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE EN VUE DU FORUM MONDIAL DE L'EAU A DAËGU

Présentation des travaux du 12^{ème} Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau

En préambule, **Fanny ROTH** présente les actions de la semaine d'accueil du 12^{ème} PEJE à Douai du 1^{er} au 5 décembre 2014.

Elle remercie le comité de Bassin pour son accueil et l'ensemble des partenaires (SIE, SEE, Agence) pour l'organisation de cette semaine.

Elle explique que ce 12^{ème} Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau organisé à Douai s'est concentré pendant sa semaine d'accueil autour de 4 comités ayant chacun à traiter un thème particulier :

- TV show,
- évaluation de l'organisation,
- déclaration et engagements du PEJE,
- communication.

Le mardi 2 décembre :

- cérémonie d'ouverture au théâtre de Douai avec présentation des événements de la semaine,
- travaux sur la biodiversité et recherche de solutions applicables pour chaque pays membre du parlement. Parmi les solutions trouvées : mise en place d'une autoroute naturelle qui relirait les différentes réserves naturelles des espaces écologiques,
- travaux sur les 3 R (Recycler, Réutiliser l'eau sans la transformer, Réutiliser l'eau en la transformant),

Le mercredi 3 décembre :

- travaux sur le système d'assainissement de chaque pays membre du parlement,
- travaux sur le lien entre l'agriculture, l'eau et l'énergie : dans ce cadre, un débat vif avec un représentant d'EDF a eu lieu, ce qui a permis d'examiner les différents paramètres (économique, social, écologique) des projets réalisés,
- challenge « vélo mapping » dans la cour de l'hôtel de ville de Douai avec pour objectif de récolter des fonds pour des projets de coopération décentralisée : plus de 15 000 € ont été collectés.
- travail sur le « www.watermessengers.org », site internet ayant pour but de faire entendre les voix citoyennes pour l'eau. Il est possible d'y déposer sa photo et son message pour la protection de l'eau.

Fanny ROTH explique que les soirées ont été l'occasion d'activités calligraphiques sur le thème de l'eau.

Le jeudi 4 décembre :

- participation au TV show pour débattre avec des experts sur l'eau et l'énergie,
- vote de la déclaration,

- élection pour le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau : la délégation européenne pour le Forum Mondial en Corée du Sud sera :
 - Nare Hayrapetyan
 - Lusine Sargsyan
 - Anna Kalaschova
 - Fanny Roth
 - Fanny Souillot
 - Arvesa Lloilluni
 - Claire Pace
 - Grzegorz Siwek
 - Abigail Fellay
 - Susanne Reitsma
 - Julien Wochol

Grzegorz SIWEK et Abigail FELLAY (traductrice) présentent la déclaration et les engagements du PEJE rédigés lors de la semaine d'accueil du 12^{ème} PEJE.

Cette déclaration liste les problématiques identifiées par le PEJE :

- la gestion de l'eau en Europe n'est pas assez effective,
- malgré le fait que l'Europe soit connue sous le nom de vieux continent, il existe encore beaucoup de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable, alors que parallèlement, dans de nombreux endroits l'eau potable est utilisée de manière non essentielle comme notamment pour les toilettes,
- tous les secteurs économiques dépendent de l'eau qui est une ressource précieuse, ce qui est problématique car il y a un manque de communication entre les différents secteurs. De plus, ces conflits dus au manque de communication sont accentués par le réchauffement climatique,
- l'eau potable est un droit humain et a été déclarée comme tel par les Nations Unies. De nombreuses personnes en Europe n'en ont pas conscience. Ce manque de connaissance et de compréhension de la situation est problématique. Nous devons donc agir.
- nous, la jeunesse européenne, nous nous engageons à créer un événement lors de la journée mondiale de l'eau le 22 mars 2015 : « 1 heure sans eau » afin de sensibiliser la population,
- nous sommes de plus enthousiastes pour organiser différentes activités de prévention telles que des flash mob, expositions... Ces différentes campagnes seront tenues selon différentes échelles : locales, nationales, internationales.
- nous allons par ce moyen éduquer la population sur leur droit à l'eau potable et l'assainissement,
- nous souhaitons changer la mentalité des partenaires liés à l'eau face aux problématiques ; ceci est essentiel pour mener à des changements.
- en tant que jeunesse européenne pour l'eau nous souhaitons promouvoir les campagnes telles que « water messengers » et présenter les résultats au Forum Mondial de l'Eau en Corée, nous souhaitons également communiquer avec différents réseaux de campagne liés à l'eau,
- nous recommandons vivement aux différents partenaires économiques qu'ils établissent plus de communication entre experts et population, nous souhaitons également que les représentants européens se responsabilisent pour ces problématiques d'eau et engagent des actions qui viseraient à diminuer la consommation.

Pour conclure,

- nous estimons que les différents pays européens rencontrent de nombreuses problématiques liées à l'eau mais également des opportunités,
- le développement économique a des conséquences néfastes sur la biodiversité, la qualité et la quantité d'eau.
- nous nous engageons à travailler ensemble et à motiver notre entourage afin de construire un futur meilleur,
- nous vous invitons ainsi vivement à nous rejoindre afin d'incorporer toutes les générations et toutes les voix possibles à notre action.

Abigail FELLAY présente la restitution des travaux du 12^{ème} PEJE sur le changement climatique.

Elle explique que le PEJE a soulevé et appris de nombreux éléments mais il lui reste 3 questions pour lesquelles l'expérience du Comité de Bassin est nécessaire.

Le PEJE aimerait savoir :

- 1) Comment le Comité de Bassin parvient à sensibiliser les élus et les habitants de la région sur le fait que notre consommation d'énergie et de ressources est à la base des changements climatiques qui affectent essentiellement le cycle de l'eau ?
- 2) Que fait le Comité de Bassin pour aider les gens et les pays qui souffrent le plus des changements climatiques?

Partagez-vous vos expériences, expertises et connaissances liées à votre bassin,

Ou

Alimentez-vous un « fonds sur le climat » et faites-vous pression sur les élus pour qu'ils le mettent en place ?

- 3) Quelles sont les actions menées dans le bassin pour défendre et promouvoir l'idée de la trame « Verte et Bleue » et le continuum écologique entre deux zones de biodiversité?

Monsieur FLAJOLET demande si le Comité de Bassin souhaite intervenir pour apporter des éléments au PEJE.

Débat et réponses du Comité de Bassin au PEJE sur le changement climatique :

Monsieur BEAUCHAMP félicite tout d'abord les jeunes du PEJE et du PMJE pour le travail qu'ils ont réalisé.

Il souligne que certaines déclinaisons de leurs travaux ont retenu toute son attention.

Il déclare qu'il existe une responsabilité planétaire sur le changement climatique qui s'accroît.

Il évoque la conférence de Lima, qui se tient actuellement en ce mois de décembre 2014, importante puisqu'elle traite des changements climatiques.

Le Comité de Bassin tout comme le PEJE et PMJE s'y intéressent.

Monsieur BEAUCHAMP explique qu'il a noté dans les interventions des jeunes parlementaires une inquiétude sur le développement économique planétaire.

Au vu du fonctionnement de la conférence de Lima, il estime qu'il est légitime de s'inquiéter : les lobbys industriels s'impliquent plus que jamais dans ce genre de conférence environnementale pour mieux imposer leurs idées et préserver leurs intérêts financiers.

Monsieur BEAUCHAMP déclare que s'ils s'investissent aussi fortement c'est aussi pour ralentir le cours des négociations climatiques allant à l'encontre de leurs intérêts.

Le monde industriel et financier d'aujourd'hui refuse la remise en question d'un modèle économique qui concoure aux conséquences d'un changement climatique qui peut s'avérer très grave pour les habitants de la planète.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que la lutte contre le réchauffement climatique ne peut s'inscrire dans la mise en compétition des territoires et des hommes, populations et salariés. Cette lutte ne peut pas s'inscrire dans les grands traités que nous connaissons aujourd'hui tels que le traité européen ou le traité trans-atlantique.

A un échelon plus local, **Monsieur BEAUCHAMP** souligne que la réforme territoriale d'hier comme d'aujourd'hui de la France concoure à la mise en compétitivité des territoires et des populations, ce qui est néfaste.

Monsieur BEAUCHAMP indique que pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique, il faut s'orienter vers la transition écologique et vers la relocalisation des activités pour tendre à d'autres politiques qui permettraient de mieux répondre aux intérêts de la population mondiale.

Monsieur SCHEPMAN tient à remercier tout d'abord Monsieur Nikola KARNOLSKI, Directeur de la Direction du Bassin Est Egéen pour sa présence à ce Comité de Bassin. Il souligne qu'Arnaud COURTECUISSÉ suit étroitement également, tout comme les personnes qui ont été citées, les jeunes parlementaires.

Il salue également Bart DEVOS pour la qualité de son engagement.

Monsieur SCHEPMAN met en valeur l'intérêt de la coopération institutionnelle.

En réponse aux interrogations des jeunes sur le changement climatique, il tient à expliquer que des actions sont bien mises en œuvre.

Il explique qu'existent notamment les rencontres « Cap Climat », dont la dernière édition s'est tenue à Arras le 4 décembre 2014.

Cap climat est une rencontre annuelle d'experts (services d'Etat, ADEME, Départements, Régions...) travaillant sur les moyens de protéger le climat en région Nord Pas-de-Calais.

Depuis 2006, Cap climat a pour objectif la mise en place d'actions concrètes pour protéger la planète. La région Nord Pas-de-Calais s'implique fortement sur la trame verte et bleue et les départements suivent.

Monsieur VAILLANT souligne la pertinence des 3 questions sur le changement climatique posées par les jeunes parlementaires.

Il explique que lors de sa séance du 1^{er} octobre 2014, le Parlement des Jeunes a eu une réflexion sur l'eau, les énergies et la préservation de la ressource en eau. La synthèse est présentée au point n°4.4 du dossier de séance du Comité de Bassin de ce 5 décembre 2014.

Il regrette que la réflexion n'ait porté que sur le charbon et les gaz de houille, soulignant qu'il s'agit d'une erreur historique car toutes ces sources d'énergie produisent du CO2 qui est la principale cause du changement climatique redouté.

Monsieur VAILLANT souligne qu'il aurait été préférable que les jeunes parlementaires déclinent l'objectif général en une étude comparative de l'utilisation de l'eau dans les diverses énergies renouvelables et les énergies conventionnelles.

Monsieur CAU indique qu'il reste difficile de sensibiliser les populations au changement climatique.

Il souligne cependant qu'une majorité d'acteurs et d'habitants est suffisamment sensibilisée aujourd'hui, reste cependant à inciter au passage à l'acte.

Il indique que dans ce cadre, il faut communiquer ouvertement : si la catastrophe est annoncée, il faut la dire clairement en appliquant le juste degré d'inquiétude.

Monsieur CAU explique par ailleurs être ravi de l'engagement des jeunes parlementaires, qui ont exprimé des tensions face à EDF et des doutes face à la pertinence de la recherche de gaz non conventionnels.

Il souligne qu'il est contradictoire qu'à l'heure actuelle des pays incitent au développement durable, à la décarbonation et alertent sur le changement climatique tout en signant des permis d'exploration de gaz non conventionnels.

Monsieur CAU s'insurge contre cette attitude contradictoire.

Il confirme qu'il existe une vraie urgence : si on n'agit pas vite, ce n'est pas seulement le climat, l'environnement, la santé et l'eau qui sont en danger, c'est aussi la démocratie.

Il déclare que plus on tardera à agir, plus le climat et la crise biodiversitaire s'emballeront et plus il faudra être coercitif.

Madame DALEUX rappelle que les collectivités ont également une responsabilité importante dans le cadre de leur conception d'aménagements d'urbanisme futurs ce qui se traduit par avec l'inscription formelle et contraignante d'espaces à préserver au sein des Plans et Schémas de cohérence territoriaux (PLU, SCOT).

La préservation de ces espaces favorise les trames vertes et bleues.

Monsieur FLAJOLET remercie chaque intervenant.

Il amène quant à lui une réflexion : « dans les constructeurs et les prédateurs, il y a A comme Agriculture, C comme Collectivités, I comme Industriels et P comme Particuliers.

Chacun de nous est donc appelé à un acte de conscience et de réflexion sur notre façon d'agir ».

Monsieur FLAJOLET rappelle que la région Nord Pas-de-Calais réfléchit à la 3^{ème} révolution industrielle pour mettre sur pied un certain nombre de propositions. Dans ces propositions, existe en fait non pas une révolution mais une évolution qu'il faut accélérer dans de nombreux domaines.

Il souligne également qu'en 1994 un programme avait été lancé au niveau du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais par Madame Ginette DHENIN-VERBRUGGHE « Solidaires ici, Solidaires ailleurs ».

Il indique qu'il est important en effet d'être solidaires ici et ailleurs malgré les restrictions budgétaires parce que la prévention est toujours moins coûteuse que la réparation.

Monsieur FLAJOLET remercie les jeunes parlementaires de soumettre ainsi leurs réflexions de perspectives et d'encouragements au Comité de Bassin.

Cette démarche inter-générationnelle est importante pour avancer.

Le 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau Daëgu – Gyeongbuk

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur Philippe GUETTIER, Directeur Général du Partenariat Français pour l'Eau, pour la présentation des perspectives du 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau en Corée du Sud qui aura lieu en avril 2015.

Monsieur GUETTIER présente le prochain Forum Mondial de l'Eau qui aura lieu en Corée du Sud en avril 2015. Il précise que le 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau se tiendra sur deux sites : la ville de Daëgu et la ville de Gyeongbuk.

Le Bassin Artois-Picardie y sera représenté.

Il rappelle qu'un Forum Mondial de l'Eau est un événement organisé tous les 3 ans par le Conseil mondial de l'eau (dont le siège est à Marseille) et par un pays et une ville hôtes. Il réunit l'ensemble des acteurs de l'eau, toutes familles confondues.

Les précédents Forums ont eu lieu :

- En 1997 à Marrakech,
- En 2000 à La Haye,
- En 2003 à Kyoto,
- En 2006 à Mexico,
- En 2009 à Istanbul,
- En 2012 à Marseille.

En 2018, la 8^{ème} édition se tiendra à Brasília au Brésil.

Ces Forums ont une utilité que démontre Monsieur GUETTIER en 3 exemples :

- 1) Le Forum de Mexico en 2006 a promu la nécessité de voir les autorités locales et régionales jouer un rôle majeur dans le domaine de l'eau afin d'assurer un ancrage local de la gestion de l'eau. Ceci a permis des avancées au niveau d'un certain nombre de déclarations des Nations Unies qui ont intégré de façon beaucoup plus forte le rôle des autorités locales dans la gestion de l'eau.
- 2) Le droit à l'eau et à l'assainissement qui a été reconnu en 2010 par les Nations Unies. Il s'agissait d'un sujet majeur des Forums précédents notamment de Mexico et Istanbul.
- 3) Le Forum de Marseille en 2012 a permis à la convention des Nations Unies sur la gestion des bassins transfrontaliers, adoptée en 1997, d'entrer en vigueur : chose faite en août 2014.

Les Forums Mondiaux de l'Eau permettent donc des avancées au niveau de la communauté internationale et des Nations Unies mais aussi au niveau plus local.

Les ambitions du 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau en Corée :

1) Contribuer aux négociations sur l'Agenda post-2015.

Cet Agenda post-2015 concerne les objectifs que la communauté internationale va se fixer pour les 15 années à venir (2015-2030) pour assurer le bien-être au plan mondial. Le secteur de l'eau y est un élément fort.

Le 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau devra apporter des contributions concrètes pour démontrer que des objectifs ambitieux sur l'eau à l'horizon 2030 ont du sens pour faire en sorte de tendre vers un accès universel à l'eau potable. En effet, aujourd'hui, la moitié de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable. 90% des rejets polluants dans l'eau dans les pays en développement sont rejetés sans traitement.

2) Mettre en valeur des bonnes pratiques en matière d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique en ce qui concerne le domaine de l'eau.

Le domaine de l'eau a la particularité d'avoir à disposition des pratiques pertinentes pour atténuer ou s'adapter au changement climatique, mais elles ne sont pas suffisamment reconnues. Aujourd'hui, les négociations en vue de la Conférence des Nations Unies sur le Climat du Bourget (novembre-décembre 2015) n'intègre pratiquement pas l'eau.

Le Forum se fixe pour ambition d'apporter des contributions concrètes aux négociations portées par les Nations Unies sur la question du climat.

3) Montrer que dans le monde, il existe déjà de bonnes pratiques transcrites dans des conventions européennes et internationales. Le but est de démontrer qu'il est possible de limiter les risques de conflits liés à l'eau dans le monde.

Les ambitions françaises pour le 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau en Corée :

Le Partenariat français pour l'eau assure la visibilité des acteurs français de l'eau dans le Forum. Une délégation de 150 personnes sera présente en Corée. Elle y portera les 3 ambitions du Forum. Elle y portera également les savoirs-faires français dans leur diversité et leur complémentarité pour faire valoir et partager son expérience.

Des enjeux économiques existeront sur ce Forum pour les grandes entreprises français et PME – PMI, présentes également.

Seront présents également au Forum :

- des ONG dont une partie française,
- des collectivités territoriales, dont françaises,
- des jeunes, français et étrangers.

Monsieur FLAJOLET remercie Monsieur GUETTIER pour son intervention.

Il retient 3 images importantes :

- l'engagement des collectivités sur les acquis des Forums,
- le rappel que toute dignité humaine suppose l'accès à l'eau et à l'assainissement,
- les bassins internationaux, facteurs de paix.

Il portera cette parole à la Conférence de Lima car il est important d'être présent dans tous les lieux à rayonnement mondial.

La participation de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au 7ème Forum Mondial de l'Eau

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur Arnaud COURTECUISSÉ, Responsable de l'Action Internationale à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, pour la présentation de la contribution du Bassin Artois-Picardie au 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau.

Monsieur COURTECUISSÉ rappelle au préalable ce qu'est l'action internationale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Il rappelle que l'action internationale s'appuie sur 3 piliers :

- La Coopération Institutionnelle : des jumelages avec d'autres organismes de bassin pour partager 50 ans de pratique de gestion par bassin et de principe pollueur-payeur
- La Coopération Décentralisée : l'appui à des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement
- L'appui à la jeunesse et son rôle dans la gouvernance de l'eau : parlement des jeunes Artois-Picardie, Parlement Européen et Mondial de la Jeunesse pour l'Eau

L'action internationale s'appuie sur la loi Oudin-Santini permettant à l'Agence d'y consacrer jusqu'à 1% de ses recettes de redevances.

Elle dispose pour cela d'une commission : la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable, présidée par Monsieur Jean SCHEPMAN.

La coopération institutionnelle de l'Agence représente :

- 10 accords de jumelages avec des organismes de bassin allant de pays d'Europe de l'Est à l'Arménie, la Mongolie, le Pérou,
- un échange d'expérience sur la gestion par bassin, le développement de redevances (Bulgarie, Pérou) ou la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau,
- une promotion de l'expertise française dans le domaine de l'eau (ex : projets financés par l'Europe) et de ses acteurs économiques.

La coopération décentralisée de l'Agence représente :

- Plus de 100 projets financés depuis 2005,
- 6,7 millions d'euros d'engagements pour le 10^{ème} programme,
- Des Objectifs de l'Agence d'accès à :
 - l'assainissement : +750 000 personnes
 - l'eau : + 1 500 000 personnes
 - la durabilité des projets en partenariat avec les collectivités du bassin.

L'appui à la jeunesse de l'Agence se réalise auprès de différentes instances jeunesse :

- Parlement des Jeunes pour l'Eau Artois-Picardie,
- Parlement des Jeunes pour l'Eau de l'Escaut,
- Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau,
- Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau.

Monsieur COURTECUISSÉ présente les actions concrètes de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au 7^{ème} Forum :

- cette participation sera réduite par rapport au 6^{ème} Forum Mondial (Marseille – 2012), dans un contexte de réduction budgétaire,
- l'accompagnement du processus jeunesse sera mise en valeur avec la présence des jeunes parlementaires et la présentation des solutions mises en œuvre par le PMJE,
- la participation au processus thématique « Europe »,
- la réalisation d'un document trilingue (Français/Espagnol/Anglais) sur l'expérience de 50 ans de « Comités de Bassin »,
- la réalisation de posters « gestion par bassin, l'approche française, source d'inspiration »

Monsieur FLAJOLET remercie Monsieur COURTECUISSÉ pour sa présentation. Il souligne que le 9^{ème} Programme d'Interventions a atteint les 0,7% des recettes de redevances de l'Agence pour l'action internationale. Malgré les difficultés et les contraintes, il pense qu'il faut atteindre les 1% comme le permet la loi Oudin-Santini.

L'action internationale permet de faire connaître l'Agence et faire reconnaître le droit d'accès à l'eau à l'international pour un certain nombre de populations.

Cette action est importante.

Débat du Comité de Bassin sur le 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau :

Monsieur BEAUCHAMP évoque la participation de l'Agence au 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau.

Il aimerait tout d'abord savoir comment est calculé le taux de participation de l'Agence à ce Forum.

Il évoque le Forum alternatif de l'Eau qui pourrait également avoir lieu en Corée et sa possibilité de financement par l'Agence.

Il considère que le 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau vise à assurer la promotion d'une gestion privée de l'eau.

Monsieur THIBAUT précise que le rôle du Comité de Bassin du 5 décembre 2014 est de débattre de l'ambition du bassin et des messages qu'il veut porter pour le Forum Mondial de l'Eau.

Les questions d'engagements financiers relèvent du Conseil d'Administration et de sa Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable.

Les Agences de l'Eau sont dans ce cadre sollicitées pour financer le stand France selon une clé de répartition dite « clé ONEMA ». À ce jour, il n'y a pas eu de demande de financement d'action dans le cadre d'un éventuel forum alternatif.

Monsieur BEAUCHAMP souligne espérer qu'un financement sera également accordé à un Forum Mondial Alternatif de l'Eau, ce qui lui a été refusé pour la dernière édition parallèle au 6^{ème} Forum Mondial de Marseille. Il indique avoir noté la sensibilité de Monsieur le Président du Comité de Bassin pour les événements mondiaux ayant trait à l'eau.

3 - Points décisionnels

3.1 - AVIS SUR LE PROJET DE DELIMITATION DES ZONES VULNERABLES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur HOTTIAUX.

Monsieur HOTTIAUX, avant de laisser la parole à la DREAL pour la présentation détaillée du projet de délimitation des zones vulnérables, en rappelle le contexte général.

Il explique que l'avis du Comité de Bassin est sollicité.

Il rappelle que le périmètre des zones vulnérables a été arrêté en 2012. Conformément à la réglementation, une nouvelle extension des zones vulnérables devait être arrêtée en 2016.

Cependant, un contentieux oppose la France et la Commission Européenne. La France a été condamnée par la Cour de Justice en 2013 et risque une condamnation pécuniaire avec astreintes.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement a été contraint d'avancer de 2 ans la révision des zones vulnérables.

Dans ce contexte, le Préfet Coordonnateur de Bassin Artois-Picardie a souhaité conduire l'exercice dans le respect de la carte nationale qui a été communiquée à la Commission Européenne en août 2014 en l'adaptant à chaque fois qu'il y avait des marges de manœuvre, notamment sur la question

des limites des masses d'eau et l'intégration des communes qui ne disposent pas actuellement de réseaux de surveillance, afin de respecter l'hétérogénéité des mesures d'accompagnement des exploitants agricoles sur le bassin de la Somme.

Le Préfet Coordonnateur de Bassin Artois-Picardie a fait part aux Ministres de l'Agriculture et de l'Ecologie, dès le mois de juillet 2014, du projet d'extension des zones vulnérables sur le bassin et des impacts sur les activités agricoles et en particulier celles d'élevages.

Les échanges tenus avec les deux Ministres ont témoigné d'une position d'ouverture du gouvernement dans le processus de concertation mais concernant le zonage du bassin Artois-Picardie, la question des masses d'eau avait été prise en compte d'emblée et les marges de manœuvre restantes sont très faibles.

Un travail important est conduit actuellement. Le Préfet Coordonnateur a communiqué au Ministre de l'Agriculture les premières remontées sur l'estimation des besoins financiers d'accompagnement de l'extension des zones vulnérables. Des échanges ont lieu également avec les Présidents de Conseils Régionaux et le Directeur Général de l'Agence de l'Eau, l'objectif étant de mobiliser l'ensemble des outils financiers à disposition (Agence de l'Eau, FEADER...).

A la demande de Monsieur le Président du Comité de Bassin, une réunion a eu lieu le 2 décembre 2014 avec les représentants des Chambres d'Agriculture et les financeurs potentiels des mesures d'accompagnement.

Le futur contrat de plan Etat / Région 2015-2020 comportera des mesures d'accompagnement pour soutenir les agriculteurs dans les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau.

Conformément à la réglementation sur le projet d'extension des zones vulnérables, une saisine a été opérée auprès des Présidents des conseils régionaux et conseils généraux, et des Présidents de chambres d'agriculture. Une consultation du public a été lancée le 25 novembre 2014 sur la base de la cartographie existante.

Le CODERST du Pas-de-Calais a rendu un avis favorable sur le projet de révision des zones vulnérables le 27 novembre 2014 et le CODERST de la Somme doit se prononcer le 11 décembre 2014.

Une réunion de concertation avec les représentants socio-économiques du Bassin s'est tenue à Douai le 21 novembre 2014. Le compte-rendu de cette réunion a été transmis par le Préfet Coordonnateur de Bassin au Ministre ce 4 décembre 2014.

Le Préfet Coordonnateur de Bassin a entendu tout au long du processus de concertation les positions et remarques des différents acteurs et de la profession agricole.

L'avis du Comité de Bassin du 5 décembre 2014 sur le projet de délimitation des zones vulnérables du Bassin Artois-Picardie est une étape importante.

Monsieur HOTTIAUX laisse la parole à Madame DERVILLE et Monsieur PREVOST pour la présentation détaillée du projet.

Madame DERVILLE et Monsieur PREVOST présentent le projet de délimitation des zones vulnérables en référence au point n°3.1 du dossier de séance.

Madame DERVILLE précise le contexte réglementaire et Monsieur PREVOST détaille la méthode de révision des zones vulnérables.

Madame HOFFERER précise les mesures d'accompagnement des élevages prévues dans le cadre de la révision des zones vulnérables :

- Des outils permettant de calculer les besoins de stockage essentiellement au niveau des élevages, en cours d'élaboration :
 - o Un outil simplifié de conversion en m² ou m³ des capacités forfaitaires exprimées en mois de stockage (fin 2014),
 - o Un outil DEXEL complet pour un calcul individuel des capacités de stockage nécessaires

- Un travail de réflexion sur les techniques alternatives de gestion des effluents d'élevage pour limiter le recours à des investissements de capacités supplémentaires.
- Le financement de capacités de stockage supplémentaires prévu via l'outil PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Elevages) qui s'inscrit dans le plan de développement rural régional (PDRR). Il concerne plusieurs zones :
 - o zones classées en 2012 (date limite de mise aux normes : 1er octobre 2016),
 - o zones nouvellement classées en 2014 (délai et modalités en négociation),
 - o anciennes zones vulnérables (financement des capacités supplémentaires au-delà des anciennes normes en cours d'expertise).

Une estimation globale des mesures d'accompagnement des élevages a été réalisée :

	Région	Zones classées en 2014	Zones 2014 + capacités supplémentaires
Montants estimés des travaux	Nord-Pas-de-Calais	1,2 M€	38M€
	Picardie	12,4 M€	12,4M€ + 12 M€
	Total	13,6 M€	62,4 M€

Cette estimation sera affinée au fur et à mesure de la connaissance effective des projets des agriculteurs.

Sur les nouvelles zones, des financements FEADER / Etat / Agence de l'Eau seront possibles et en cohérence avec les besoins,

Pour les anciennes zones, une expertise nationale est en cours sur les possibilités juridiques d'aides.

Madame DERVILLE précise que la révision de zonage a fait l'objet d'un examen préalable de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 14 novembre 2014. Celle-ci a émis un avis favorable et soumet au Comité de Bassin une proposition de délibération.

Il est proposé au Comité de Bassin Artois-Picardie d'adopter la révision de zones vulnérables sur la base du document « projet de délimitation des zones vulnérables du bassin Artois-Picardie » et de la délibération formulée comme suit :

«Le Comité de Bassin Artois-Picardie

Article 1 :

Prend acte de l'évolution proposée de la carte des zones vulnérables, en prenant en compte le nouveau critère national de 18 mg/l en percentile 90 dans les eaux superficielles,

Article 2 :

Demande :

- de travailler sur la dynamique des cours d'eau à prendre en compte dans le futur SDAGE, afin de faciliter et renforcer les phénomènes d'autoépuration,
- d'objectiver la répartition de l'origine agricole ou non agricole des nitrates,
- d'objectiver le seuil de 18 mg/l en nitrates dans les eaux superficielles,
- d'étudier et de mobiliser l'accompagnement nécessaire des agriculteurs nouvellement concernés avec tous les financements potentiels».

Monsieur FLAJOLET demande si les membres du Comité de Bassin veulent s'exprimer sur le projet de délimitation des zones vulnérables du bassin Artois-Picardie.

Débat du Comité de Bassin sur le projet de délimitation des zones vulnérables du bassin Artois-Picardie :

Monsieur VAILLANT demande quelle est la charge maximum d'azote à l'hectare sur les champs cultivés en zones sensibles et en zones non sensibles.

Madame DERVILLE explique qu'en matière de zones vulnérables, il n'existe pas de norme mais un critère d'équilibre de la fertilisation. La France, lorsqu'elle a transposé la directive Nitrates, a fait le choix de travailler des outils d'aide à la décision (plans prévisionnels de fumure, cahiers d'épandage) pour adapter à chaque situation la bonne dose au bon moment. Une seule norme existe dans la directive : il s'agit du maximum de 170 kg d'azote d'origine organique des effluents d'élevage à l'hectare.

Monsieur BEAUCHAMP souligne que la lutte contre les nitrates, qu'ils soient d'origine domestique ou agricole, doit être maintenue afin de poursuivre la reconquête de la qualité de la ressource en eau. Il regrette cependant que ce soit une directive européenne qui impose des obligations de résultats, alors que cette Europe et son mode de fonctionnement ont été rejetés majoritairement par les françaises et les français en 2005.

Cette directive européenne oblige à agrandir la surface des zones vulnérables et porte toujours de nouveaux coups à l'agriculture, notamment à l'élevage déjà affaibli par des décisions européennes et mondiales.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que le gouvernement a lui-même demandé en septembre 2014 une remise à plat de la réglementation européenne portant sur la protection des eaux polluées par les nitrates tant elle est injuste et inadaptée aux conditions locales.

Pour toutes ces raisons, **Monsieur BEAUCHAMP déclare qu'il s'abstient sur ce nouveau zonage.**

Il fait remarquer que l'expression « prend acte » dans le projet de délibération sous-entend un accord avec la proposition alors qu'elle ne fait sans doute pas l'unanimité à tous les niveaux.

Il souligne qu'il faudrait s'assurer, avant de prendre toute décision, que les agriculteurs nouvellement concernés possèdent toutes les garanties techniques et financières afin de pouvoir faire face aux évolutions sans mettre en péril leur exploitation.

Il rappelle que la situation est déjà délicate, de nombreux exploitants agricoles ayant déjà disparu. Il ne faudrait pas que des textes européens, sans concertation suffisante, aggravent la situation.

Monsieur LEMAY tient à rappeler la position de l'industrie agro-alimentaire face aux nitrates, celle-ci étant souvent oubliée.

Il rappelle que l'industrie agro-alimentaire, en particulier, celle qui épand des eaux végétatives sur les champs comme il est autorisé, est concernée par l'extension des zones vulnérables.

L'extension des zones vulnérables suppose des investissements importants en agriculture et dans l'industrie agro-alimentaire

Il évoque par ailleurs la remise en cause par l'Europe de la délimitation des zones vulnérables de la France. Il souligne que la France, bien qu'entité, n'est pas homogène. Cette remise en cause par l'Europe concerne certains bassins et pas forcément le bassin Artois-Picardie. Il est important de ne pas globaliser.

Il examine la carte de délimitation des zones vulnérables, notamment sur les zones côtières concernant l'eutrophisation. Cet impact eutrophisation est beaucoup moins fort sur Artois-Picardie que dans d'autres bassins français.

Il souligne que ce n'est pas parce que l'on va appliquer de nouvelles zones vulnérables que le problème de la côte du Nord Pas-de-Calais sera réglé car elle est concernée par d'autres influences, en particulier la Seine.

Monsieur DEFLESSELLE souligne qu'il est d'accord avec la position de Monsieur BEAUCHAMP.
Il explique être totalement contre le projet de nouvelle délimitation des zones vulnérables imposé par l'Europe et qui remet en cause le bassin Artois-Picardie et les compétences de ses techniciens.

Monsieur CAU explique être mal à l'aise face à la demande de « prendre acte ».

Monsieur CAU indique qu'il s'abstient face au projet de nouvelle délimitation des zones vulnérables.

Il explique son vote en indiquant qu'il n'a pas envie de voter contre un agrandissement de la délimitation et qu'il aurait aimé que l'ensemble du territoire soit recouvert.

Cette couverture totale du bassin en zone vulnérable aurait été selon lui plus claire et plus respectueuse pour chaque territoire du bassin.

Monsieur FLAJOLET fait un point sur les remarques déjà exprimées.

Il indique noter les remarques sur l'Europe et son influence sur ses pays membres mais rappelle qu'elle peut être un intérêt notamment pour l'expression des Parlements Mondial et Européen des Jeunes pour l'Eau.

Il relève deux notions importantes :

- A-t-on la capacité d'évaluer l'incidence que peut avoir la nouvelle délimitation des zones vulnérables sur les droits d'épandage des industries agro-alimentaires ?
- Peut-on s'assurer une connaissance plus fine des sources de productions de nitrates sachant qu'il est indiqué que 77% viennent du monde agricole et 17% du monde urbain ?

Il ajoute un élément :

- Il faut tenir compte des capacités contributives d'un point de vue économique pour les agriculteurs afin que ce ne soit pas insupportable pour eux.

S'adressant à Monsieur HOTTIAUX, représentant du Préfet Coordonnateur de Bassin, il indique qu'il serait utile de formaliser l'information et l'efficacité de la réunion avec les partenaires potentiels afin qu'il y ait un suivi au plus près.

Monsieur SCHEPMAN quitte à la séance à 11h50 (il donne mandat pendant le temps de son absence à Monsieur BOUSSEMARY).

Monsieur ROUSSEL, tout comme il a pu l'évoquer en Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 14 novembre 2014, remet en cause l'affirmation par la DREAL d'une large concertation sur le travail de nouvelle délimitation des zones vulnérables.

Il indique qu'il n'y a eu aucune concertation. La carte est connue depuis juillet 2014 et a été peu ouverte à la discussion avec la seule marge de manœuvre présentée de remettre les parties du nord Boulonnais et de l'Avesnois dans la zone vulnérable.

Il rappelle que ces deux zones avaient d'ailleurs été déclassées en 2012 eu égard à la qualité des eaux et aux efforts des agriculteurs sur ces territoires.

Monsieur ROUSSEL souligne par ailleurs que :

- le contentieux sur le zonage ne portait pas sur le bassin Artois-Picardie. Il s'agit bien d'une volonté franco-française,
- il n'y a jamais eu d'étude scientifique réellement fiable et de diagnostic partagé sur l'origine des nitrates. La présentation en séance porte sur un diagnostic sur les pressions,
- la révision est essentiellement centrée sur les éleveurs (63 M€ d'investissements selon l'administration) qui intervient dans un contexte où l'élevage est particulièrement en difficulté notamment l'élevage laitier avec la fin des quotas en 2015 et un probable retournement de conjoncture en production laitière. Ceci aura un impact direct sur l'emploi

et les paysages : Comment maintenir des prairies permanentes en l'absence d'une rentabilité de l'élevage ?

Monsieur ROUSSEL souligne que le monde agricole vote contre le projet de nouvelle délimitation des zones vulnérables du bassin Artois-Picardie.

Il ajoute qu'en tant que membre du Comité de Bassin et administrateur de l'Agence, il note bien qu'il est demandé au Comité de Bassin de prendre un avis exactement contraire à celui de 2012 sans qu'aucun élément nouveau ni dans la réglementation ni dans le réseau de mesures n'ait été mis en évidence.

Des zones dans la Somme et le Pas-de-Calais sont reclassées en zones vulnérables par les services de l'Etat avec pour conséquence une ponction non négligeable dans les fonds de roulement de la Chambre d'Agriculture et de l'Agence de l'Eau pour les mesures d'accompagnement.

Monsieur FAICT s'interroge sur le contentieux européen, au-delà du fait qu'il ne concerne pas le bassin Artois-Picardie.

Il se demande si le reclassement de territoires en zone vulnérable suffira pour satisfaire l'Europe. Il remarque en effet que certains territoires français en contentieux de 2012 ne sont toujours pas zonés. Il considère donc que ce nouveau classement ne sera pas suffisant.

Il ajoute que les connaissances sont identiques à 2012 lorsque le Comité de Bassin a pris un avis négatif sur les nouvelles zones de l'époque, seul le thermomètre a été changé depuis. Aujourd'hui, la question de l'action des 18mg/l de nitrate superficiel par rapport à l'eutrophisation n'est pas un risque clairement identifié en réunion de concertation. La décision porte donc sur un risque.

Monsieur FAICT remet en cause le pourcentage de 77% de part de responsabilité de l'agriculture sur la production de nitrates et souligne que ce pourcentage est en réalité bien plus faible.

Il tient à préciser qu'une partie provient de boues de stations d'épuration épandues dans les champs en continuité de l'épuration urbaine.

L'impact de l'agriculture seule est déjà en deçà du critère recommandé de 18 mg/l en percentile 90 dans les eaux superficielles du bassin.

L'agriculture va supporter la directive nitrates très contraignante en termes de travaux, surtout sur les éleveurs laitiers déjà durement touchés économiquement. Le maintien des prairies, des haies et de la biodiversité sera difficile à tenir, ce qui accentuera le phénomène de l'érosion.

Monsieur FAICT confirme que le monde agricole est opposé aux nouvelles zones vulnérables, surtout qu'elles n'ont jamais été classées et qu'il n'y a pas de dégradation des pratiques dans ces zones. Les agriculteurs éleveurs ont toujours eu le souci du respect et de l'amélioration de la qualité de l'eau.

Madame DALEUX explique avoir assisté à la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et Planification du 14 novembre 2014 et au débat préalable sur la question de la révision des zones vulnérables.

Elle abonde dans le sens de l'intervention de Monsieur CAU. Ne pas classer l'ensemble du territoire en zone vulnérable est réducteur.

Madame DALEUX explique voter malgré tout Pour le projet de nouvelle délimitation des zones vulnérables.

Monsieur THIBAUT exprime la position de l'Agence.

Concernant l'accompagnement financier, il rappelle qu'une réunion des financeurs a été organisée. L'Agence, les Régions et les services de l'Etat se mettraient en capacité d'intervenir pour les nouvelles zones vulnérables. Les chiffres restent bien à affiner.

Les ordres de grandeur restent pertinents. C'est au moment où les dossiers seront déposés que le chiffrage sera exact. En exemple, une partie de la vallée de l'Authie a été classée en 2012. Des écarts entre les chiffres ont été constatés entre le théorique finançable, le réel finançable et les dossiers

réellement déposés. Sur les 4,5M€ prévus, seuls 2 à 3 M€ seront finalement utilisés car tous les dossiers attendus n'ont pas été déposés.

Monsieur THIBAULT rappelle que cet exercice est difficile puisque le raisonnement ne se fait pas à enveloppe constante. Objectivement, des agriculteurs ne pourront pas faire les investissements et arrêteront leurs activités ; ce classement peut accélérer un changement de typologie de l'agriculture, ce qui constitue aussi un risque.

Concernant les anciennes zones vulnérables, Monsieur THIBAULT rappelle l'enjeu juridique.

La position de la France est d'indiquer à la Commission Européenne que la situation est satisfaisante dans les anciennes zones vulnérables. Il sera donc compliqué de demander des financements pour un domaine dans lequel on avance que le travail est fait. Dans ce cadre, des discussions devront avoir lieu au niveau national pour savoir ce qu'il sera possible de faire juridiquement. Ensuite, en fonction des enveloppes restantes, les financements possibles seront étudiés. La possibilité juridique d'intervenir dans ces zones historiques n'est pas acquise aujourd'hui.

Concernant l'origine des nitrates, Monsieur THIBAULT rappelle que le débat technique est permanent. Les chiffres restent globalement justes et fondés même s'ils sont ponctuellement, à certains endroits, totalement faux. Le fait que 2/3 des effluents sont d'origine agricole est globalement vérifié à chaque fois. Les nitrates sont essentiellement urbains pour des bassins très urbains, comme le bassin minier et sont essentiellement agricoles pour les secteurs totalement agricoles. Dans ces secteurs, si un hameau n'assainit pas ses effluents en zone très vulnérable, la situation peut parfois effectivement être très problématique. Un certain nombre d'études est à disposition. Les études sur le SDAGE sont basées sur des modèles nationaux eux-mêmes basés sur les enquêtes agricoles disponibles (RGA 2010, enquêtes pratiques culturales 2011, enquêtes sur les prairies 1998). Ces chiffres sont en cours de préparation et seront regardés très précisément en Commission Permanente Eau et Agriculture.

Concernant la corrélation entre les nitrates observés dans les rivières et les territoires, elle est positive entre les taux de nitrates dans les rivières et les taux d'occupation des terres cultivées.

Par contre, sur le territoire, la corrélation est négative entre les taux de nitrates dans les rivières et la densité d'élevage : plus on a d'élevage moins on a de nitrates : a contrario, plus on a d'agriculture, de culture et plus on a de nitrates.

Les moyennes réalisées entre bassins essentiellement agricoles atteignent 20 à 25 mg/l alors qu'en bassins essentiellement urbains elles atteignent entre 10 et 15 mg/l dans les rivières. Les écarts types sont très grands et il faut raisonner à grande échelle.

Dans tous les cas, il ne peut être nié qu'il existe un impact agricole sur les nitrates, dans les eaux souterraines et dans les eaux superficielles à certaines périodes de l'année et qu'il faut agir.

La question est de trouver les bons outils pour rendre conciliables les pratiques agricoles et le bon état des rivières et la non eutrophisation des eaux littorales.

Monsieur HOTTIAUX apporte des éléments de réponses des services de l'Etat.

Il rappelle tout d'abord que la directive européenne nitrates date de 1991. Elle a été votée par les Etats membres, dont la France.

Concernant la concertation, il souligne qu'elle se déroule dans un calendrier très contraint mais que les services de l'Etat se sont attachés à ce qu'elle se réalise de la façon la plus large possible et dans les meilleures conditions. Il cite la réunion de concertation du 21 novembre 2014, les consultations écrites, les instances de bassin (CPMNAP et Comité de Bassin).

L'enjeu est de faire remonter le plus rapidement possible l'avis des acteurs et la position du bassin Artois-Picardie.

Monsieur HOTTIAUX insiste sur la nécessité de l'accompagnement et la volonté commune d'aider la profession agricole à pouvoir surmonter la mise en place d'un nouveau zonage. Tous les moyens nécessaires seront utilisés dans ce but qu'ils relèvent de l'Etat, des fonds européens ou de l'Agence de l'Eau.

L'objectif est que le contentieux soit définitivement réglé.

Concernant la question du zonage partiel ou total, Monsieur HOTTIAUX rappelle que le but était avant tout d'objectiver au maximum le dispositif et de garantir une sécurité juridique. C'est sur cette base que le zonage est proposé.

Madame GRISEZ expose la position du Ministère.

Elle rappelle la cause de la révision des zones vulnérables en 2014 sur la base de la délimitation de 2012 qui fait suite à la condamnation en juin 2013 de la Cour de Justice européenne.

Il a fallu revoir l'ensemble des critères qui conduisaient à la délimitation des zones vulnérables.

L'application de ces critères pour les 4 bassins visés directement par le contentieux a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire puisque le choix de la France était de fixer ces critères au niveau national, à charge ensuite pour chaque Préfet Coordonnateur de Bassin de les décliner localement.

La révision de 2014 modifie la délimitation de 2012 car de nouveaux critères ont été définis, notamment pour prendre en compte la partie eutrophisation des eaux continentales, critère non retenu en 2012. Or, ce point important pour la Commission Européenne qui ne comprend pas que la France ne l'ait pas intégré est une bonne partie des ajouts de l'extension des zones vulnérables de 2014 est basée sur ce critère essentiel.

Monsieur FLAJOLET rappelle que le Comité de Bassin doit donner un avis sur le projet de délimitation des zones vulnérables du bassin Artois-Picardie.

La délibération comporte deux articles, l'article 2 précisant la méthodologie, les attentes notamment en termes de concours financiers des différents partenaires pour accompagner les agriculteurs.

C'est donc bien sur l'ensemble de ces deux articles que le Comité de Bassin doit donner son avis.

Monsieur ROUSSEL tient à préciser que le monde agricole ne demande pas de contributions financières. Il demande simplement à ne pas être classé. Il rappelle que l'investissement est non productif et va provenir de l'argent public qui servira à construire des hangars pour mettre du fumier à l'abri alors que parallèlement un certain nombre d'habitants du bassin est mal logé.

Monsieur FLAJOLET rappelle que la série de contraintes n'est pas imposée qu'au monde agricole. Elle l'est aussi pour d'autres acteurs comme les collectivités ou les entreprises.

Monsieur FLAJOLET procède au vote à main levée de la délibération portant sur le projet de délimitation des zones vulnérables du bassin Artois-Picardie.

La délibération « PROJET DE DELIMITATION DES ZONES VULNERABLES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE »

n°14-B-030

Est adoptée selon le décompte suivant :

Inscrits : 80, Présents : 49, Mandats : 18, Votants : 67.

Abstentions : 10

(Mr COTEL, Mr BOUSSEMARY, Mr BEAUCHAMP, Mr PRZESZLO, Mr VAVASSEUR, Mr CAU, Mme BAZIN, Mme DHENIN-VERBRUGGHE, Mr SIX, Mr VAILLANT),

Contre : 15

(Mr DEFLESSELLE, Mr ROUSSEL (+ Mandat Mr DESBUQUOIS), Mr FAICT (+Mandat Mme BRAYER), Mr DELCOURT, Mr LEMAY (+ Mandat Mr RATTE), Mr LEFEBVRE, Mr POULAIN, Mr DECOOL, Mr VANTHYGHEM (+ Mandat Mme LUCQ), Mr POIRIER, Mme CAILLIEZ)

Pour : 33

(10 représentants de l'Etat

Mr POYET (pour Mme DUPONT-KERLAN), Mr DEFRESNE (pour Mr PAPINUTTI et pour Mr RAISON), Mr AULERT (pour Mr LAROUSSINIE), Mr SHEHU (pour Mme KLEIN), Mr JAMES (pour Mme GAUTHIER), Mr THEROUANNE (pour Mr GRALL), Mme DAGUZE (pour Mr COUPU), Mr HOTTIAUX, Mme DERVILLE

+ 17 représentants des CT : Mr DETOURNAY, Mr RAPIN, Mr HOUSSOULIER, Mme DALEUX, Mr RAOULT (+Mandats Mr SERGENT et Mr THOMAS), Mr PATRIS, Mr VERNIER, Mr LENGLET (+ Mandat Mr SCHOUTEDEN), Mr MATHON (+Mandats Mme CORNU-COULON, Mr LOQUET), Mr BOULOGNE (+ Mandat Mr CAMUS), Mr FLAJOLET

+ 6 représentants des Usagers :

Mr BARAS, Mr SAILLIOT,
Mme DEFOSSEZ (Mandat à Mr VAILLANT)
Mr DANLOUX (+ Mandats Mr MONTASSINE, Mr VALET),

Votes non exprimés : 9

Selon la rédaction particulière de la délibération :

« **ARTICLE 1** : Prend acte de l'évolution proposée de la carte des zones vulnérables, en prenant en compte le nouveau critère national de 18 mg/l en percentile 90 dans les eaux superficielles.

ARTICLE 2 :

Demande :

- de travailler sur la dynamique des cours d'eau à prendre en compte dans le futur SDAGE, afin de faciliter et renforcer les phénomènes d'autoépuration,
- d'objectiver la répartition de l'origine agricole ou non agricole des nitrates,
- d'objectiver le seuil de 18 mg/l en nitrates dans les eaux superficielles,
- d'étudier et de mobiliser l'accompagnement nécessaire des agriculteurs nouvellement concernés avec tous les financements potentiels».

3.2 - AVIS SUR LE PLAN DE GESTION DU RISQUE INONDATION (PGRI) DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Madame DERVILLE.

Madame DERVILLE rappelle le contexte général aboutissant à la présentation du PGRI à l'avis du Comité de Bassin.

Elle explique que le PGRI est une application de la directive européenne de 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation dite directive « inondation ».

La France possède déjà des politiques de lutte contre les inondations mais cette directive présente l'avantage de faire se doter à travers l'outil PGRI d'un document partagé sur l'ensemble du territoire.

Madame DERVILLE souligne l'importance de l'outil et rappelle pour exemple qu'en Nord Pas-de-Calais, 2 communes sur 3 ont déjà eu des arrêtés de catastrophe naturelle pour inondation ces dernières années.

Monsieur TORRIN présente le projet de PGRI du bassin Artois-Picardie en référence au point n°3.2 du dossier de séance.

Il rappelle en préambule que le bassin Artois-Picardie est fortement concerné par les phénomènes d'inondations. Les récentes cartographies élaborées sur les 11 territoires à risque important d'inondation du bassin montrent que plus 54 000 personnes sont potentiellement touchées par un événement centennal de submersion marine ou de débordement de cours d'eau.

Ces trente dernières années, plus de la moitié des communes du bassin ont eu au moins un arrêté de « catastrophe naturelle » suite à une inondation par débordement de cours d'eau. En tenant compte de l'ensemble des phénomènes d'inondations (ruissellements, coulées de boues, submersions marines), toutes les communes du bassin ont connu un arrêté de catastrophe naturelle.

Suite à ce constat, une forte dynamique est engagée sur le bassin :

- Plans de prévention des risques (PPR) : actuellement 330 communes du bassin sont couvertes par un PPR approuvé,
- Service de prévision des crues : prévision sur 11 cours d'eau jugés prioritaires par l'Etat,
- Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) : le plus récent est le PAPI de la vallée de la Canche labellisé au niveau national le 6 novembre 2014
- Plans submersion rapide etc...

L'objectif du Plan de Gestion du Risque Inondation 2016-2021 est de coordonner l'ensemble de ces outils et de les mettre en cohérence afin d'avoir une prévention des inondations la plus robuste et la plus cohérente possible.

Monsieur TORRIN aborde ensuite la présentation détaillée du PGRI reprise dans les documents du point de présentation n°3.2 du dossier de séance (point + document PGRI 2016-2021).

En application de l'article L566-11 du code de l'environnement, le Comité de bassin est partie prenante à l'élaboration du PGRI.

Son avis est sollicité sur le projet.

Le PGRI sera mis en consultation du public à partir du 19 décembre 2014 pour une durée de 6 mois. Son approbation est prévue avant décembre 2015.

Monsieur FLAJOLET remercie Monsieur TORRIN pour sa présentation. Il demande aux membres du Comité de Bassin s'ils ont des remarques à exprimer sur le projet de PGRI.

Débat du Comité de Bassin sur le projet de plan de gestion du risque inondation du bassin Artois-Picardie :

Monsieur DEFLESSELLE indique espérer que le PGRI pourra au final représenter un outil utile et concret. Monsieur DEFLESSELLE souligne qu'il met actuellement en place un projet sur les ruissellements d'eau, les communes de son secteur étant régulièrement inondées.

Il a une autorisation de faire les travaux, l'agence le subventionne mais l'avertit que les travaux doivent être réalisés dans les 3 ans au risque de suppression de la subvention. Or, la police de l'eau parallèlement refuse sa Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour des éléments de détail. Il souligne être excédé par ces paperasseries qui empêchent au final de réaliser des travaux.

Monsieur THIBAUT rappelle que les autorisations police de l'eau relèvent strictement des services régaliens de l'Etat que sont les DDTM. L'attribution d'une subvention de la part de l'Agence ne peut donc évidemment pas valoir autorisation au titre de la police de l'eau.

Concernant l'Agence de l'Eau et son annonce de retrait possible de la subvention au bout de 3 ans, cette démarche tient à sa vigilance sur la bonne utilisation de l'argent public, la vigilance de ne pas voir le fonds de roulement trop augmenter et en conséquence à ce que les dossiers se réalisent assez rapidement. Des procédures sont donc mises en place en ce sens (relance au bout de 3 mois après accord de subvention, pour la signature de la convention, relance au bout d'un an après convention...).

Concernant le cas de Monsieur DEFLESSELLE, Monsieur THIBAUT propose à Monsieur DEFLESSELLE qu'il réponde qu'il a une bonne raison de retarder l'exécution des travaux afin que la subvention soit maintenue le temps nécessaire.

Monsieur DEFRESNE, en tant que représentant de VNF, s'étonne sur la rédaction du PGRI pour lequel il évoque un manque de concertation. Il souligne l'existence des règlements d'eau de VNF. Par ailleurs, il soulève l'évocation dans le PGRI de la solidité des digues, de la possibilité que les canaux servent de bassins de rétention d'eau. Il souligne que les canaux français n'ont pas été conçus pour cette fonction contrairement au Pays Bas et que cela poserait des problèmes techniques et d'organisation puisqu'il faudrait arrêter la navigation ponctuellement, sujet d'autant plus délicat dans le contexte du canal Seine-Nord et vis-à-vis de la perte de clients à la navigation.

Par ailleurs, Monsieur DEFRESNE évoque les problèmes de zones humides près des canaux (besoins de quais et dessertes). En conséquence, Monsieur DEFRESNE, en tant que représentant de VNF, indique être pour le principe des TRI mais contre la rédaction actuelle du PGRI.

Monsieur HOTTIAUX rappelle à Monsieur DEFRESNE qu'il est délégué territorial d'un établissement public de l'Etat et qu'à ce titre il appartient à la sphère de l'Etat. Il rappelle que des réunions de concertation ont eu lieu ainsi qu'un travail interne auquel Monsieur DEFRESNE a été impliqué. Il l'invite en conséquence à prendre l'attache des services de l'Etat et à travailler en relation avec eux sachant qu'il est un opérateur de l'Etat.

Monsieur LENGLET note que le PGRI représente la montée en puissance au niveau national de la directive inondation et s'inscrit dans le travail qui est déjà organisé dans les territoires. Il souligne l'intérêt de la démarche proposant un angle nouveau avec en particulier la problématique très importante de la vulnérabilité et donc des populations concernées. Parallèlement au PGRI, le travail doit continuer au côté des services de l'Etat au niveau des territoires pour décliner la stratégie locale. Le PGRI est en effet un préalable à la stratégie locale.

En référence à la réflexion de Monsieur DEFLESSELLE, Monsieur LENGLET confirme que les problèmes de ruissellement, d'érosion et de coulées de boues ne sont pas pris en compte dans le cadre de la GEMAPI dans l'article du Code de l'environnement concerné. Il souligne que cela n'empêche pas les collectivités de s'emparer de cette compétence facultative pour faire fonctionner naturellement cette approche.

Monsieur LENGLET considère que le travail se met en place et que le PGRI représente la feuille de route générale. Le portage sur les bassins sera essentiel et chacun devra se mobiliser pour continuer le travail qui a été mis en place depuis longtemps avec un l'angle nouveau du PGRI notamment avec les notions de vulnérabilité, d'approche globale de gestion des eaux et de sensibilisation des populations, des élus des territoires, de la jeunesse...

Madame CAILLIEZ, en tant que représentante de la batellerie, demande à ce que le transport par l'eau ne soit pas oublié dans les réflexions. Elle rappelle que les canaux ont été construits pour les transports par l'eau, qui ne génèrent pas de pollution et sont économiques et écologiques. Elle souligne qu'un arrêt de navigation aurait un impact grave pour les transporteurs par eau.

Monsieur FLAJOLET indique qu'il n'existe pas de contradiction entre l'exposé du PGRI et les réalités. Il souligne que son secteur possède des canaux qui ont été et sont encore abusivement utilisés en zone de décharge, ce qui pose des problèmes. Il espère une amélioration dans ce domaine.

Il ajoute qu'il faut affirmer la solidarité amont / aval pour une réponse objective voire dire qu'il ne peut pas y avoir de financement pour des aménagements qui ne s'intègrent pas dans une vision globale car tout aménagement local peut être un déménagement global.

Il est persuadé que les services de l'Etat comprennent la problématique des transporteurs par l'eau : leur volonté est de donner l'angle nouveau du PGRI : il doit mettre en valeur les exigences de solidarité et de cohérence sur les bassins versants.

Monsieur RAPIN exprime sa satisfaction sur le projet de PGRI.

Celui-ci reprend la préoccupation des élus. Il évoque la prise en compte de la notion de culture du risque. La mise en application devra être sous étroite surveillance des territoires et se réaliser concrètement sur le terrain auprès des populations.

Monsieur RAPIN évoque par ailleurs l'aménagement futur des territoires. Il rappelle les propos de Madame la Ministre Ségolène ROYAL en Conférence Environnementale disant que tout était possible et que l'on pouvait s'adapter à toutes les situations : la prise en compte du risque auprès des aménageurs et des collectivités porteuses de l'urbanisme est importante dans sa traduction concrète sur les territoires.

Monsieur FLAJOLET rappelle que le Comité de Bassin doit donner un avis sur le projet de PGRI en ce 5 décembre 2014 en vue de la consultation du public. Après cette phase de consultation, le PGRI fera à nouveau l'objet d'une présentation en Comité de Bassin sous sa forme modifiée.

Il propose une formulation d'avis du Comité de Bassin : « *Le Comité de Bassin Artois-Picardie émet un avis favorable en rappelant que les 5 dispositions communes avec le SDAGE devront respecter au final la même rédaction* ».

Cette formulation s'attache à ce que soit bien mise en cohérence l'application des deux directives (DCE et DI).

Monsieur FLAJOLET indique qu'il demandera à ce que la commission compétente examine avec les services de l'Etat les remarques qui sortiront de la consultation du public et leur adéquation avec celles du Comité de Bassin.

Monsieur FLAJOLET procède au vote à main levée de la délibération portant sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Artois-Picardie :

La délibération « DIRECTIVE INONDATION : AVIS SUR LE PLAN DU GESTION DES RISQUES INONDATION DU BASSIN ARTOIS PICARDIE »

n°14-B-031

Est adoptée selon le décompte suivant :

Inscrits : 80, Présents : 49, Mandats : 18, Votants : 67.
Abstentions : 0, Contre : 0, Pour : 67.

Selon la rédaction particulière de la délibération : « *Donne un avis favorable au projet de plan de gestion des risques inondation du bassin Artois-Picardie, en rappelant que les 5 dispositions communes avec le SDAGE devront respecter au final la même rédaction* ».

af

4 - Points d'information

Les points d'information suivants ne font pas l'objet d'une présentation particulière en séance :

4.1 – ETAT D'AVANCEMENT DES SAGE DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE (ANNEE 2014)

4.2 – PROJET DE PROGRAMME DE MESURES DU PLAN D'ACTION POUR LE MILIEU MARIN

4.3 – PROJET DE CALENDRIER DES INSTANCES DE BASSIN 2015

4.4 – CONTRIBUTION DU PARLEMENT DES JEUNES POUR L'EAU SUR LES ENERGIES ET LA PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU

4.5 – COMPTES RENDUS (PROJETS DE PROCES-VERBAUX) DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 7 NOVEMBRE 2014 ET DE LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION DU 14 NOVEMBRE 2014

Monsieur FLAJOLET clôt la séance du Comité de Bassin du 5 décembre 2014 à 12h49.

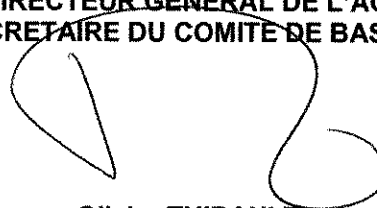
Il remercie l'ensemble des membres du Comité de Bassin et les jeunes parlementaires du PMJE et du PEJE pour leur présence et participation.

**LE PRESIDENT
DU COMITE DE BASSIN**



André FLAJOLET

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN**



Olivier THIBAUT